



**CARAIBES TRAVEL**  
VOTRE AGENCE DE VOYAGE SUR-MESURE

## ETRE AFRO DESCENDANT ?

### 1. Qu'est-ce que la reconnaissance de la nationalité béninoise pour les Afro-descendants ?

La reconnaissance de la nationalité béninoise pour les Afro-descendants est un mode d'acquisition de la nationalité Béninoise par les Afro-descendants en République du Bénin.

### 2. Éligibilité

Peut bénéficier de la loi 2024-31 relative à la reconnaissance de la nationalité béninoise aux afro descendants:

- toute personne âgée de dix-huit (18) ans révolus qui, d'après sa généalogie, a un ascendant africain subsaharien déporté hors du continent africain dans le cadre de la traite des Noirs et du commerce triangulaire;
- Toute personne qui peut justifier un lien de filiation avec une personne afro-descendante au sens de la loi.

Ne peuvent pas bénéficier de la loi:

- les ressortissants des états africains subsahariens;
- les personnes qui ne remplissent pas les conditions de filiation fixées par la loi 2024-31 relative à la reconnaissance de la nationalité béninoise aux afro descendants.

il s'agit notamment :

- . des personnes qui ne sont pas afro-descendants au sens de la loi;
- . des personnes afro-descendantes dont les ascendants ont migré après 1944 dans les Etats ou territoires de déportation du commerce triangulaire.

Sources : <https://myafroorigins.bj/services/1/reconnaissance-de-nationalite-beninoise-aux-afro-descendants>

Agence internationale : SIRET 90468148300015 - Garantie financière : APST - immatriculée IM97222000 - Assurances Hiscox France - Succursale de Cotonou : N° RCCM : RB/COT/23 B 35735 \\\ IFU : 3202333609724 - Assurance au Bénin ; NSIA ASSURANCE - Cotonou - agrément agence de voyages Bénin : 2025 N° 0022/MTCA/DC/SGM/CTJ/CTTH/DDT/CJ/SA 0.1.5 SGG25  
[contact@caraiBESTRavel.com](mailto:contact@caraiBESTRavel.com)